



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

N°49 Janvier - Février - Mars 2010



Bonne année – Gelukkig Nieuwjaar - Happy New Year – Frohes Neues Jahr

***Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE***



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Sommaire n° 49

Janvier - Février - Mars 2010

❖ Editorial – Ten Geleide	2-3	❖ Brèves	
❖ La vie de l'Aiace Section Belgique		• <i>European Cycling Lexicon</i>	20
• <i>Le Conseil d'administration au travail</i>	4	• <i>Access to IntraComm</i>	20
• <i>Bonjour, la Pologne !</i>	6	❖ Société	
❖ Questions européennes		• <i>Retraite en Région bruxelloise</i>	21
• <i>Hériter au-delà des frontières</i>	8	• <i>L'Alzheimer Café</i>	22
• <i>Un embryon de corps diplomatique</i>	9	❖ Que sont-ils devenus ?	25
• <i>Le droit d'asile dans l'Union</i>	11	❖ Nécrologie	
• <i>Radeln für Europa</i>	13	• <i>Ils nous ont quittés</i>	25
❖ Questions générales		• <i>Sylvia Gabbaï</i>	26
• <i>Quel monde, demain ?</i>	16	❖ Contributions des lecteurs	27
• <i>Stocker pour l'éternité</i>	18	❖ Sourions et rions un peu	29

L'ECRIN, bulletin trimestriel de la Section Belgique de l'AIACE

Ont participé à ce numéro : I. Collisson, Y. Demory, J.-P. Dubois, J. Erdmenger, D. Guggenbühl, P. Loir, J.-B. Quicheron, M. Saxel, A. Vanhaeverbeke

Bulletin gratuit diffusé aux membres

L'Ecrin a été envoyé aux ateliers de la Commission pour reproduction le 21 décembre 2009

L'Ecrin et ses acteurs :

Directeur de la publication : André Vanhaeverbeke, Président de la Section Belgique

Rédacteur en chef, maquette et mise en forme : Jean-Bernard Quicheron

Autres membres du Comité de rédaction : Yvette Demory, D. Guggenbühl et Philippe Loir

Imprimé dans les ateliers de la Commission européenne

Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 – 5410

Retrouvez-nous sur: http://www.aiace-be.eu/BE_ecrin.html

Editorial

Un nouveau départ pour l'Europe

Nous qui avons œuvré, sur le plan professionnel ou privé, pour que se développe l'Europe et que ne recommencent plus ces conflits sanglants et inutiles que nos aïeux et certains d'entre nous ont connus, ne boudons pas notre plaisir. Le traité de Lisbonne, quels que soient ses défauts et mérites, a enfin été ratifié par tous les Etats-membres. L'on sait combien de soubresauts se sont produits auparavant dans les parlements nationaux et dans la tête des présidents eurosceptiques. Et voilà que deux éléments importants, le Président du Conseil européen et le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, sont en train de se mettre en place. Même si l'on s'est surtout intéressé ces derniers temps aux questions de personne, c'est une avancée dont il faut se réjouir.

Mais, situation paradoxale, la levée de l'incertitude sur la ratification du Traité, s'accompagne d'une deuxième vague d'incertitudes pour sa mise en œuvre. Les rédacteurs du Traité sont restés vagues, par prudence ou impuissance, sur l'articulation des pouvoirs et prérogatives entre le Président du Conseil, le Haut Représentant, la Commission, la Présidence tournante... Dans ce numéro, par exemple, Daniel Guggenbühl montre combien l'organisation du nouveau service diplomatique européen soulève de questions qu'il faudra probablement des années pour résoudre d'une manière satisfaisante.

Herman Van Rompuy, Catherine Ashton, le Président Barroso et avec lui tous nos collègues de la Commission vont devoir faire preuve d'imagination, de sens politique et de courage pour trouver les nouveaux équilibres et les moyens d'action indispensables. C'est un moment passionnant et difficile pour la construction européenne. Un de plus serait-on tenté de dire... Mais cela risque d'être compliqué pour les pensionnés d'en suivre les péripéties. Aussi l'Ecrin dans ses prochains numéros s'efforcera-t-il de vous aider à décrypter les nouvelles réalités européennes.

Nos vœux pour la nouvelle année se portent vers vous, pour que votre vie soit heureuse et pleine de découvertes. Ils se portent aussi vers tous les protagonistes actifs de l'Union pour qu'ils sachent tirer du nouveau Traité tous les moyens pour faire progresser l'Europe.

La Rédaction

Een nieuwe start voor Europa

Laten wij, die beroepshalve of persoonlijk ervoor geijverd hebben, dat Europa zich zou ontwikkelen en opdat nooit meer die bloedige en zinloze conflicten zouden ontstaan die onze voorouders en sommigen onder ons hebben meegemaakt, ons vooral niet onze voldoening ontzeggen. Het verdrag van Lissabon, met al zijn gebreken en verdiensten, is eindelijk door alle Lid-Staten geratificeerd. Men weet met hoeveel haken en ogen dit gepaard ging in de nationale parlementen en in de hoofden van Eurosceptische presidenten. En nu worden twee belangrijke elementen, de voorzitter van de Europese Raad en de Hoge vertegenwoordiger voor buitenlandse zaken en veiligheidsbeleid, geïnstalleerd. Al heeft men zich de laatste tijd vooral voor de personen geïnteresseerd, dit is een stap vooruit waar men blij mee moet zijn.

Maar, hoe gek het ook klinkt, nu de onzekerheid over de ratificatie van het verdrag is weggenomen, volgt er een tweede golf van onzekerheid over de tenuitvoerlegging. De opstellers van het verdrag zijn, uit voorzichtigheid of uit onmacht, vaag gebleven over de wijze waarop bevoegdheden en voorrechten van de Raadvoorzitter, de Hoge vertegenwoordiger, de Commissie en het voorzitterschap bij toerbeurt in elkaar zouden moeten grijpen... In dit nummer laat Daniel Guggenbühl zien hoeveel vragen de organisatie van de nieuwe Europese diplomatieke dienst opwerpt; er zullen waarschijnlijk jaren nodig zijn om dit alles op een bevredigende manier op te lossen.

Herman Van Rompuy, Catherine Ashton, President Barroso en met hem al onze collega's van de Commissie zullen blij moeten geven van verbeeldingskracht, politieke scherpzinnigheid en moed om nieuwe balansen en de onontbeerlijke actiemiddelen te vinden. Een spannend en moeilijk moment voor de opbouw van Europa. Weer zo een, zou je geneigd zijn te zeggen. Maar voor de gepensioneerden zullen misschien al die wederwaardigheden moeilijk te volgen zijn. Daarom zal de Ecrin er dan ook in de volgende nummers naar streven U te helpen bij het ontcijferen van de nieuwe Europese werkelijkheid.

Onze wensen voor het nieuwe jaar gaan naar U uit, dat uw leven gelukkig en vol ontdekkingen moge zijn. Zij strekken zich ook uit tot alle actieve voorvechters van de Unie, opdat zij uit het nieuwe verdrag alle middelen mogen weten te putten om Europa vooruit te helpen.

De Redactie

❖ **La vie de l'AIACE Section Belgique**

- **Le Conseil d'administration au travail**
par Philippe Loir



Une des tâches du CA est de représenter la Section Belgique au sein du Conseil d'Administration International lors de ses trois sessions annuelles. Trois membres du CA Belgique participent à ces réunions. Ce sont : Ludwig Schubert qui siège au Bureau International où il est chargé des questions statutaires et des rémunérations, tandis que le Président André Vanhaverbeke et votre serviteur font partie du Conseil d'Administration.

Voici la libre chronique de la session du mois d'octobre :

Le Président, Gérald Coget, a soumis à l'approbation du CA la nomination d'un secrétaire général adjoint de l'AIACE, en la personne de Pierre Blanchard qui a acquis une grande expérience dans la représentation du personnel. Il a également informé le CA que Didier Hespel avait accepté la fonction de coordinateur du groupe «Assises» en remplacement de Jeannine Franchomme.

Le Président a fait part de la suite de ses rencontres avec les responsables des diverses Institutions européennes pour les inciter à signer avec l'AIACE des accords-cadre du même type que celui signé avec la Commission en février 2008. La Commission, quant à elle, a manifesté son opposition à transformer son accord avec l'AIACE en un accord interinstitutionnel. Il faudra donc négocier autant d'accords qu'il y a d'Institutions européennes.

Les comptes des Assises d'Opio ont été communiqués par le trésorier ; ils sont en équilibre, les 327.636 € de recettes ayant dégagé un surplus de 1.800 € par rapport aux dépenses

Paolo Fenici, président de la section Italie, a rendu compte des travaux du groupe de travail avec les organisations syndicales et les Comités du personnel dans le but d'améliorer la représentativité des pensionnés dans les organes statutaires. C'est un thème qui va peser lourd dans les années à venir car la fameuse «méthode» qui a permis le maintien du niveau de nos rémunérations vient à échéance en 2012 et l'on prête aux membres du Conseil des intentions peu favorables à nos intérêts. L'union des personnels actifs et des pensionnés sera une donnée importante des combats à venir.

André Vanhaverbeke a dressé l'état des lieux et des progrès réalisés dans le domaine de la valorisation de l'expertise des anciens fonctionnaires de la Commission. C'est une ambition qui touche tous les anciens et il était indispensable que toutes les sections soient au courant.

Francis Wattiau a fait rapport des travaux du groupe Statut dont nous avons expliqué les enjeux dans le n° 47 de l'Ecrin concernant l'éventuelle pondération des droits de vote entre les

Sections nombreuses, comme c'est le cas pour notre Section, et les Sections peu nombreuses. Le débat qui n'a pas pu aboutir a été reporté à une prochaine réunion.

Les Assises 2010 auront lieu dans la Grèce du Nord à Thessalonique du 30 mai au 5 juin 2010. La jeune Section de Grèce emmenée par sa présidente D. Vamvakidou a le courage de relever le lourd défi de l'organisation de cette manifestation avec l'aide à Bruxelles d'un groupe coordonné par Didier Hespel. Des précisions seront rapidement disponibles à ce sujet.

Il y avait, lors de cette réunion, un point qui intéressait spécialement la Section Belgique. Il s'agissait de «l'affaire VOX» dans laquelle sont impliqués les membres démissionnaires du comité de rédaction (dont je faisais partie), tous membres de la Section.

Le conflit a éclaté au grand jour au mois de juillet à l'occasion de la parution du n° 83, sur le point de savoir quelle peut être l'autonomie du comité de rédaction par rapport au président international et au Bureau. Le président international, Gérard Coget, a estimé à la sortie du n° 83, considéré comme excellent par les lecteurs, que la procédure prévue par le règlement VOX régissant les rapports entre le Bureau et le comité de rédaction n'avait pas été respectée. Avec certains membres du Bureau, il a pris à partie le directeur de la publication, Daniel Guggenbuhl. Il s'en est suivi la démission de ce dernier et de la totalité du comité de rédaction soucieux de disposer d'un degré d'autonomie suffisant pour garantir la créativité et, partant, la qualité du magazine.

VOX étant le vecteur essentiel de la communication de l'AIACE international et ne pouvant trop longtemps rester sans paraître, une mission de conciliation a été confiée à Gerhard van den Berge, ancien président international. Il a présenté un rapport au conseil d'administration. Ce rapport corrobore largement l'analyse du président international estimant que le règlement n'avait pas été respecté et il soutient qu'il appartient en quelque sorte au président de signer le «bon à tirer», ce qui n'est pas acceptable pour un comité de rédaction. Le rapport propose, pour éviter le retour de ces difficultés, de compléter le règlement VOX et d'en expliciter certains points. Il constate in fine l'échec de la mission de conciliation concrétisée par la rupture définitive entre le président et le directeur de la publication. Il invite en conséquence le président international à désigner un nouveau comité de rédaction.

Lors du débat au CA, W. Eifler, président de la section Allemagne, a tout de suite contredit l'analyse faite par le conciliateur en estimant que le directeur de la publication avait respecté le règlement VOX et que c'était le président international qui avait outrepassé ses droits.

Il a proposé un nouveau règlement très simplifié comprenant un comité de gérance de quatre personnalités dont le président international et trois présidents de section qui approuverait une esquisse préalable et s'exprimerait à posteriori sur les numéros publiés.

Au moins cinq présidents de Section ont appuyé les propositions de W. Eifler, dont bien entendu celui de la section Belgique, tandis que d'autres ont demandé au président international ses propositions, inexistantes lors de la réunion.

Durant la discussion, trois présidents et G. van den Berge ont évoqué ce qu'ils ont appelé « les ambitions mondiales » de VOX en demandant que le comité se borne à publier un « in-house journal ». Est ce un manque d'ambition pour Vox ? Cette suggestion serait difficile à comprendre d'autant plus que les statuts de l'AIACE précisent en leur art 3/1 qu'elle

doit « contribuer à l'étude des problèmes que pose l'intégration européenne et à la sensibilisation de l'opinion publique à ces problèmes ». C'est pour sa part ce que l'Ecrin a l'ambition de réaliser.

Finalement, faute de conclusions claires, le président international a déclaré qu'il serait lui-même, et à titre exceptionnel, le rédacteur en chef du prochain n° et que de nouveaux règlements seraient discutés lors de la réunion du mois de mars 2010. On peut souhaiter que dans une organisation fonctionnant uniquement avec des bénévoles et sans pouvoirs hiérarchiques la notion de confiance réciproque ne soit pas écrasée par une réglementation détaillée appliquée d'une manière tatillonne et contre-productive.

La deuxième journée de réunion prévoit toujours une rencontre avec les directeurs de l'Administration et du PMO pour répondre aux nombreuses questions des sections qui, éloignées de Bruxelles, ont souvent des incompréhensions et des récriminations à faire valoir. Le dialogue se tient avec une grande liberté de ton et les représentants de la Commission y font preuve d'une grande compétence. Les sujets ont porté sur des thèmes qui ne concernaient pas directement la Section Belgique : remboursements médicaux à Ispra, coefficients correcteurs, services médicaux en Espagne, situation au Danemark... La proximité géographique de la Section Belgique avec les Institutions facilite certainement la vie de ses adhérents.

- **Bonjour, la Pologne !**
par Yvette Demory



L'initiative de Thérèse Detiffe d'organiser, pour les membres de la section Belgique, un court déplacement (5 jours 4 nuits) à Cracovie et Zakopane, est une première pour l'AIACE qui n'avait point encore programmé de voyage en Pologne !

La surprise fut grande, à la hauteur de la beauté des monuments, de la délicieuse gastronomie régionale et de la nature opulente de cette région désignée sous le joli nom de Matopolska, et qui compte pas moins de 100 précieux trésors (sur les 600 sites polonais) dont 8 figurent sur la liste du Patrimoine de l'Humanité dressée par l'Unesco.



Epargnée par les guerres en tous genres, Cracovie séduit par ses quartiers verts et la diversité de ses monuments représentatifs des arts dont la Pologne a subi l'influence depuis le Moyen-âge au long de courants divers et d'époques successives : Renaissance, Art baroque, Art nouveau, ... Si certains superbes bâtiments montrent encore triste mine, il faut espérer que leurs propriétaires et la municipalité leur rendront la joie de vivre car ils méritent un regain d'intérêt tout autant qu'ils nécessitent d'importants moyens financiers

pour leur rendre leur brillance d'antan. Assurément, dans quelques années, si la ville parvient à régler ces cas sans démolition de patrimoine, Cracovie deviendra une des plus belles villes d'Europe.

Un premier groupe de 42 voyageurs partit avec Thérèse du 4 au 8 octobre sous une température clémente et un climat agréable. Le second groupe de 50 participants, accompagné par Yvette, y séjourna du 11 au 15 octobre. Pluie et neige furent au menu tout au long du séjour sans pour autant ternir l'humeur vagabonde des voyageurs qui gaillardement ont flâné dans les rues de la vieille ville miraculeusement préservée au cours des siècles.

Les hôtels étaient d'un très bon confort, les engageants restaurants offraient une bonne cuisine et le petit verre de vodka polonaise, dégusté par certains amateurs avant le coucher, ont satisfait pleinement les désirs terrestres. La richesse, la diversité et la qualité des trésors de la culture européenne admirés et visités au long des jours, ajoutés à l'ambiance paisible et magique de Cracovie, ville estudiantine et ancienne capitale de la Pologne, permirent de joyeux moments de distractions intéressantes.



La visite du quartier de Kazimierz, (ghetto où vivait la plus grande communauté juive d'Europe) et le camp d'Auschwitz furent des moments émouvants de ce périple. Aussi, nous avons pris du plaisir, au pied de l'église Notre Dame à 17h00, à écouter résonner la trompette commémorant un souvenir de l'époque où Cracovie était assiégée par les Tartares; la musique cesse au milieu de la mesure, le musicien de jadis ayant été touché par une flèche de l'ennemi au moment où il entamait son chant d'alarme. Aujourd'hui, ce "service" est assuré par les pompiers de la ville ...

A Zakopane, seule la rue principale montrait de l'animation, car la ville, enfouie sous son blanc manteau et lovée dans la vallée, réfugiait ses maisons derrière des monceaux de neige, le ciel bas et plombé cachant aux visiteurs les magnifiques vues sur les Tatras. Néanmoins, on la dit belle et accueillante, cette ville de sports d'hiver dont le style, au fil des temps, a combiné les éléments du chalet de montagne traditionnel à l'architecture de l'Art nouveau polonais.

L'Euro est supposé remplacer le zloty en 2012 ou 2013, le temps pour les organisatrices de peaufiner un second séjour de découvertes.

❖ Questions européennes

- **Hériter au-delà des frontières**
par Jean-Bernard Quicheron



NdlR. Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que la Commission vient d'aborder l'épineuse question des droits de succession à l'intérieur de l'Union européenne.

Ne rien posséder peut être frustrant mais posséder plusieurs biens acquis à la sueur de son front et en toute honnêteté et se les voir taxer lors d'une succession est un phénomène peu agréable. C'est pourquoi nombre de personnes se défaussent de leurs biens par exemple en faveur de leurs enfants en faisant une donation. Il est clair qu'il ne faut pas se déposséder totalement car l'on ne sait jamais combien d'années on va vivre, par ailleurs un retournement de situation familiale dans le chef des enfants peut transformer une donation librement et plaisamment consentie en un cauchemar par le fait de l'avidité de l'un ou de l'autre.

Mais, dans un environnement international, celui qui possède plusieurs biens dans plusieurs pays communautaires peut se trouver face à un véritable casse-tête pour savoir qui est compétent pour quoi et quels sont les droits de succession ou de donation à acquitter. En effet, les règles diffèrent d'un pays à l'autre et les droits varient eux aussi assez fortement d'un pays à l'autre.

Les successions internationales posent des questions complexes en *matière* de droit international privé dans la mesure où elles peuvent être régies par différentes lois. Pour ne prendre que quelques exemples, la France opte pour un système «scissionniste», comme le Royaume-Uni, la Belgique ou le Luxembourg, morcelant ainsi la *succession* selon la nature des biens, à la différence de l'Allemagne, de l'Espagne ou encore de l'Italie qui ont, eux, opté pour un système «unitaire», soumettant ainsi la *succession* à la loi nationale du défunt, la loi successorale s'étendant à l'ensemble des biens successoraux, quelle que soit leur situation.



Les successions internationales ayant un lien étroit par exemple avec la France sont, dès lors, susceptibles d'être régies par plusieurs lois sur le fond. Des risques sérieux apparaissent alors, notamment quant à la contradiction entre les différentes lois à appliquer. C'est pour tenter de remédier à ce genre de questions que la Commission européenne vient d'adopter une proposition de règlement qui devrait faciliter le règlement des successions transfrontalières au sein de l'UE.

Elle entend simplifier le règlement des successions internationales et renforcer la prévisibilité des règles qui les gouvernent¹. En effet, l'insécurité juridique actuelle est souvent mal vécue :

¹ Voir IP/09/1508 du 14 octobre 2009 et MEMO/09/447

par les héritiers, qui font face à un imbroglio juridique et administratif lorsqu'ils ont hérité d'un bien se trouvant dans un autre Etat membre, mais aussi par ceux qui veulent organiser leur succession de leur vivant.

L'objectif poursuivi par la proposition est triple :

- augmenter la sécurité juridique en garantissant prévisibilité et cohérence des règles applicables ;
- offrir aux personnes une plus grande flexibilité dans le choix de la loi applicable à leur succession ;
- enfin garantir les droits des héritiers et/ou légataires, mais aussi ceux des autres personnes concernées (créanciers par exemple).

Le Vice-président Jacques Barrot, Commissaire européen à la Justice, la Liberté et la Sécurité a déclaré à propos de l'adoption de cette proposition par le Collège : *" Il est impératif de permettre aux citoyens et aux praticiens du droit de comprendre, et dans une certaine mesure de choisir, les règles qui s'appliqueront à la totalité des biens constitutifs d'une succession, quelque soit le lieu où ils sont localisés. En proposant que le lieu de résidence habituelle détermine l'autorité compétente et la loi applicable par défaut tout en permettant au futur défunt qui le souhaite de choisir que sa succession soit réglée en vertu de la loi de sa nationalité, nous offrons à la fois plus de sécurité juridique et plus de flexibilité, donc plus de sérénité. Quant au certificat successoral européen, il permettra de faire valoir sans autres formalités son statut d'héritier ou d'administrateur de succession partout dans l'Union. C'est une autre pierre que nous apportons à l'édification d'un véritable espace judiciaire civil européen ».*

Chaque année 450.000 successions internationales sont ouvertes dans l'Union européenne, elles représentent un patrimoine considérable, que l'on peut estimer à plus de 120 milliards d'euros. Certes, le texte doit passer par toute la procédure législative mais voilà un bon début. Il est fort probable cependant que les retraités actuels devront encore se débrouiller tous seuls !

- **Un embryon de corps diplomatique européen**
par Daniel Guggenbühl



Au cours du long et pénible processus de ratification du traité de Lisbonne, les médias, dans leur souci de vulgarisation, se sont beaucoup attachés aux questions de personnes : qui allait revêtir les fonctions nouvelles de président «permanent» de l'Union européenne et de haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ? Dans le même temps, les médias ont très peu parlé d'une autre innovation du traité sur l'Union européenne (art. 27 par.3), celle de la mise en place d'un service européen pour l'action extérieure, conçu comme le bras armé du haut représentant et placé sous les ordres de celui-ci. Ce service sera composé de fonctionnaires de la Commission, du secrétariat général du Conseil et de personnel détaché des

services diplomatiques des Etats membres. Du côté de la Commission, on estime que celle-ci fournirait les deux tiers de l'effectif. Il s'agit donc d'une création *sui generis*.

Le 19 octobre dernier, la Commission a organisé pour son personnel une réunion d'information sur ce qu'on pourrait appeler un embryon de service diplomatique européen, que le chef de cabinet du président Barroso, Joao Vale de Almeida, a qualifié d'«avancée institutionnelle majeure, bonne pour le projet européen» et qui permettra à l'Union de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. La Commission y réfléchit depuis pas mal de temps, elle se rend compte que l'apparition et la genèse de ce nouveau-venu, dont elle est en train de rédiger la *job description*, demandera de sa part une attention particulière car il s'agit de préserver à la fois la méthode communautaire, les prérogatives de la Commission et les droits du personnel européen. Elle compte en particulier sur le fait que le haut représentant, patron du nouveau service, sera en même temps un des vice-présidents de la Commission et le commissaire aux relations extérieures. La nouveauté est bien dans le mélange des genres.



Nous savons que la fonction de haut représentant a suscité beaucoup de convoitises. Prenant ses fonctions à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, il présidera le Conseil affaires étrangères. Au début, il disposera d'une petite équipe et il est supposé, selon le souhait des Etats membres, présenter au Conseil, dès le mois d'avril 2010, ses propositions quant à l'organisation et au fonctionnement du Service. Au cours des années 2010 à 2012, celui-ci devrait alors atteindre sa vitesse de croisière, un bilan devant être établi en 2014.

Dans la nouvelle structure, le commerce, l'élargissement, le développement et l'action humanitaire devraient rester de la compétence de la Commission. Mais l'action extérieure aura son autonomie : les délégations de la Commission deviendront des délégations de l'Union placées sous l'autorité du haut représentant et le Service aura sa propre administration, tout en bénéficiant de divers services à fournir par la Commission. On songe à le placer dans un bâtiment distinct, qui pourrait être le Charlemagne.

Il faudra aussi s'occuper des questions statutaires : adapter le statut du personnel aux besoins du Service, même s'il est entendu que le personnel européen gardera son statut permanent ? Le personnel détaché par les Etats membres sera sous statut d'agents temporaires mais avec les mêmes droits et obligations que les fonctionnaires de la Commission.

Se posera aussi la question de la mobilité : comment assurer les rotations à l'intérieur du Service ou entre celui-ci et les délégations (ou même la Commission) ? Toutes ces questions, et beaucoup d'autres, devront être clarifiées. Et comment se passera la cohabitation de fonctionnaires européens et nationaux ? Il y a donc du pain sur la planche et le chef de cabinet du Président n'était sans doute pas loin de la réalité en disant que la mise au point du fonctionnement du Service prendrait peut-être des années.

- **Le droit d'asile dans l'Union**
par Jean-Pierre Dubois

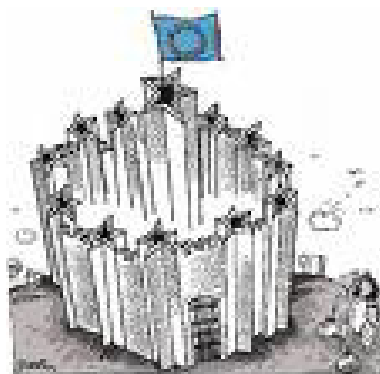


La Commission a adopté en octobre 2009 deux propositions de directives destinées à rendre plus efficaces les dispositions existantes sur l'asile, et plus protectrices pour les réfugiés chercheurs d'asile. Dans ce domaine extrêmement complexe dans lequel les Etats membres gardent la haute main, nous ne pourrions mettre en relief que quelques aspects par rapport à la multitude de ceux qui composent le droit et surtout les pratiques de ces derniers.

Le droit d'asile est reconnu par l'Article 18 de la Charte des Droits Fondamentaux. L'asile est accordé à une personne qui ne peut rechercher une protection dans son propre pays parce qu'elle craint d'y être poursuivie en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de son appartenance à un groupe social ou à un courant d'opinion politique. Toute la politique de l'Union depuis vingt ans a consisté à tenter de bâtir, en s'inspirant par la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, un «Système Européen Commun d'Asile» qui préserve les compétences nationales tout en améliorant les garanties pour les demandeurs d'asile. L'objectif final serait une procédure d'asile commune, et un statut de réfugié uniforme valable dans toute l'Union. La Commission a joué un rôle essentiel et continu pour améliorer l'accueil par les Etats membres.

Cet effort a été rendu nécessaire par l'afflux de plus en plus important de réfugiés fuyant les zones d'insécurité dans le monde. Ainsi Eurostat a enregistré 240.000 demandes d'asile en 2008.

Toute une série de directives ont ainsi été adoptées depuis 2001 sur la protection temporaire (en cas d'afflux massif de réfugiés), les normes minimales d'accueil, les normes minimales en matière d'octroi ou de retrait du statut de réfugié; et le système Dublin-Eurodac, établissant la responsabilité d'un Etat membre quant à l'examen d'une demande d'asile. Un Fonds Européen pour les Réfugiés existe : c'est un instrument financier de solidarité pour un meilleur partage des coûts entre Etats membres, et une aide à l'accueil, l'intégration, la réinstallation ou le transfert de demandeurs d'asile (628 millions d'Euros pour 2008-2013).



Une nouvelle phase d'harmonisation a été lancée fin 2008 pour mettre en place un meilleur niveau de protection, pour améliorer la solidarité entre Etats membres, et pour garantir que l'ensemble des besoins des réfugiés soient couverts au moment de l'accueil, ce qui est loin d'être le cas. On prévoit aussi la création d'un Bureau Européen d'Appui en matière d'Asile (pour renforcer la coopération entre Etats membres). En effet, certains textes importants ne sont pas transposés ou mis en application dans les Etats membres. Un exemple : la directive 2003/9 sur les normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile n'est pas transposée par deux tiers des Etats membres, qui n'ont pas de procédure pour identifier les besoins particuliers de certains demandeurs (handicapés, personnes âgées, victimes de torture, etc...) ; une évaluation

de la directive, effectuée en 2007, souligne que les Etats membres font obstacle à une application uniforme de la Directive, que les délais pour l'octroi de l'asile sont trop longs et qu'il y a un recours généralisé à la détention. Les différences de traitement d'un pays à l'autre sont donc importantes, ce qui engendre nécessairement des traitements discriminatoires vis-à-vis de certaines catégories de réfugiés. Enfin les Etats membres ne sont pas naturellement prêts à s'entraider pour un bon accueil des réfugiés. Un nouveau Programme devrait donc voir le jour en décembre et couvrir la période 2010-2015.

Les propositions de la Commission d'octobre 2009 visent précisément à assurer une meilleure protection aux victimes de persécutions (cheminement unique pour les demandes et décisions dans un délai de six mois maximum); et à s'approcher de règles communes pour déterminer plus rapidement ceux qui ont besoin de protection, avec expulsion accélérée pour ceux qui ne remplissent pas les critères (à peu près 70% des dossiers).

La route risque cependant d'être encore plus longue que prévue. En effet, en marge des règles communautaires, certains Etats membres ont développé certaines pratiques qui ne sont pas toujours à la hauteur des valeurs dont l'Union se prétend porteuse et qui sont inscrites dans la Charte des Droits Fondamentaux, même si les immigrations à caractère criminel existent et que



les aspects répressifs sont nécessairement présents. Les afflux de réfugiés ont en effet amené les Etats membres à adopter des politiques restrictives du droit d'asile, ce qui réduit automatiquement le nombre de bénéficiaires du droit et s'accompagne d'un nombre élevé d'expulsions. D'autre part les écarts de législation entre Etats membres poussent les réfugiés à chercher le pays dans lequel l'accès est le plus facile : un pays comme la Grèce accorde très peu le statut de réfugié, contrairement à des pays comme l'Allemagne, la Belgique ou le

Royaume-Uni. L'Europe, de manière globale, accorde infiniment moins le statut de réfugié que les Etats-Unis: « Sur les 121.000 demandes de réinstallations soumises par le Haut Commissariat aux Réfugiés en 2008, les Européens ont accepté 4.378 prises en charge, contre plus de 60.000 aux Etats-Unis » (Le Figaro, 21 octobre 2009).

Certains pays, comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce, sont débordés par les demandes. Les centres de rétention ou de transit créés pour contenir les réfugiés posent aussi de sérieuses questions sur le respect des droits de l'homme, en particulier pour la situation des enfants. De même, la possibilité d'organiser des charters en commun entre plusieurs Etats membres aux frais de l'Union pour expulser des étrangers en situation illégale, serait de nature à remettre en cause le principe même du droit d'asile, en violation de la Convention de Genève, même si cette pratique existe depuis longtemps.

Il est clair que les Etats membres instrumentalisent dans une certaine mesure le droit d'asile dans le contexte plus large de leurs politiques migratoires et de leurs politiques de naturalisation. Or, pour que le droit d'asile puisse s'exercer, il faut que les possibilités d'expulsion ne rendent pas inopérant dès le départ l'exercice de ce droit, ce qui peut clairement être le résultat de certaines pratiques. Afin d'éviter la survenue de situations humainement inacceptables, il faudrait que les conditions d'accueil soient substantiellement améliorées dans un certain nombre d'Etats membres. Les institutions mises en place par le Traité de Lisbonne devront donc trouver un meilleur équilibre entre impératifs de sécurité et respect des valeurs européennes et des dispositions communautaires. Car le nombre des demandeurs d'asile va indéniablement s'accroître, autant en raison de la répression politique dans de nombreux pays que du changement climatique, qui crée de nouvelles sources de conflit, accroît la pauvreté et pousse les populations à chercher protection sous des cieux européens plus cléments.

- **Radeln für Europa**
von Jürgen Erdmenger



Ernst Piehl, Initiator und Koordinator der Euro Cycle Tour (ECT)², befragt von J. Erdmenger

Lieber Ernst Piehl, Sie sind im vergangenen Jahr zweimal mit Gleichgesinnten für Europa geradelt. Das erste Mal im Frühsommer vor der Wahl zum EP von Brüssel bis zur polnischen Ostgrenze, das zweite Mal im Spätsommer vor dem zweiten irischen Referendum durch die grüne Insel. Was war die Idee, was wollten Sie erreichen?

Bewegen, im doppelten Sinne: Die Freude am Radeln als körperliche Bewegung verbinden mit dem politischen Ziel, europäische Bürger zu bewegen, im Frühjahr an der Europawahl teilzunehmen, im Frühherbst beim Referendum in Irland für den EU Reformvertrag zu stimmen.

Diese Mobilisierung der Bürger, wie haben Sie das gemacht?

Die Mobilisierung geschah sowohl durch die sicht- und hörbare Gruppe von Radlern in Begleitung eines mit Transparenten verschönten Kleintransporters mit Lautsprecher, als auch durch die allmorgendlichen Begegnungen mit den über 20 Bürgermeistern von Brüssel bis Braniewo an der Grenze Polens zu Russland und mit den 8 Lord Mayors in Irland. Überall gab es auch die Präsenz von lokalen Journalisten und Fotografen. Deren Berichte und Bilder wurden veröffentlicht, nachdem wir bereits weiter gefahren waren. Vermutlich haben sie tausende von Bürgern erreicht.

Wie sah die jeweilige Route aus?

Im Frühjahr führte die Route von Brüssel via Maastricht, Aachen, Düsseldorf, Dortmund, entlang der B1 bis Berlin und Küstrin/Kostrzyn an der Oder, dann weiter auf deren Fortsetzung

² www.eurocycletour.eu; VOX Nr. 82, S. 34; VOX Nr. 83, S. 41

N 22 bis zur Ostgrenze der EU, ca. 50 KM vor Königsberg/Kaliningrad, insgesamt fast 1700 KM. Die Fahrt dauerte 3 Wochen, inklusive des lohnenden Abstechers in das wieder wunderschön gewordene Gdansk/Danzig.

Im Frühherbst radelten wir von und nach Dublin über Carlow, Waterford, Cork, Limerick, Galway und Athlone, insgesamt 770 KM in 8 Tagen. Es ging durch diese größten Städte und durch menschenarme hügelige Landschaften, faszinierend auch bei Dauerregen.

Hatten Sie Unterstützung, haben Sie mit europäischen Institutionen zusammengearbeitet?



Sowohl die zentralen Institutionen der EU als auch die wichtigsten europäischen Parteien und Verbände wurden informiert und kontaktiert, freilich haben uns nur wenige Organisationen mehr als gute Worte auf den Weg gegeben. Besonders kooperativ waren die Bürgermeister von Brüssel, Maastricht, Aachen, Soest, Berlin und nicht zuletzt von Danzig, dessen Verwaltung uns die Begegnungen auch in den anderen Rathäusern Polens erleichterte.

Start der ETC in Dublin. In der vordersten Reihe von l. n. r.: Mrs. Dara Murphi, Lord Mayor von Dublin; Pat Cox, Vorsitzender von Ireland for Europe, ehem. Präsident des EP; Ernst Piehl, Initiator von ECT, Mrs. Annie Piehl-Larue

Und die Finanzen?

Jeder Teilnehmer bezahlte bei beiden Touren selbst alle Kosten für Anreise, Unterkunft und Verpflegung. Für die Gemeinschaftskosten, insbesondere für das Begleitfahrzeug, dessen Fahrer und die Zusatzausstattung mit Lautsprecheranlage (insgesamt jeweils ca. 5000 €), bekamen wir nach monatelangen Bemühungen für die Europawahltour Zuschüsse seitens des SPD Ortsvereins Brüssel und der SPE mit je 1000€. Die Fondation Mayer aus der Schweiz gab uns für die Tour vor dem Referendum in Irland einen Beitrag. Freilich war noch eine Umlage von den Teilnehmern nötig, um alle gemeinschaftlichen Kosten einschließlich Bericht, Diaporama und Film zu bezahlen (siehe Website in der Fußnote).

Sie sind vielen Menschen begegnet. Wie war deren Einstellung zu europäischen Fragen?

Bei den täglichen Begegnungen in den Rathäusern trafen wir meist europafreundliche Menschen. Natürlich wurden in den Interviews mit den lokalen Journalisten EU-kritische Fragen gestellt, insbesondere in den ländlichen Gegenden Polens und Irlands. Bei den spontanen Begegnungen in den Hotels und in den Gasthäusern/Pubs waren national-populistische Stimmen zu hören, die sich gegen das politische Establishment (beispielsweise gegen die aktuelle Regierung in Irland), letztlich gegen das gesamte System auf nationaler und europäischer Ebene richteten.

So eine Radtour ist ja auch immer ein Abenteuer. Was waren die Highlights?

Zu den Highlights, die man als Koordinator erlebt, gehören die gemeinsamen Essen am Abend mit allen Radlern und Begleitpersonen, bei denen die „de-briefings“ über den abgelaufenen Tag und die „briefings“ für die nächste Etappe besprochen wurden. Natürlich gab es auch

Feiern in einer zusammen wachsenden „Abenteurergruppe“, unter Leuten aus fast so viel Ländern, wie Dauerteilnehmer dabei waren (jeweils etwa zehn auf beiden Touren), die sich vorher überwiegend nicht kannten. Persönlich war ich zusätzlich über den Einsatz der lokalen Ko-Organisatoren erfreut, den ich so hilfreich auf dem Hintergrund verbreiteter Europaskepsis nicht erwartet hatte.

Ist auch einmal ein Reifen geplatzt?

Reifenpannen sind bei langen Touren auch auf schlechten Straßen und Wegen unvermeidlich. Bedauerlicher waren zwei Unfälle, einer des Koordinators, die aber rasch vergessen waren. So geschah „nicht genügend Aufsehen Erregendes“, wie ein ZDF-Programmdirektor meinte und die bereits von einem engagierten Team über mehrere Tage gedrehte Reportage für den „Länderspiegel“ am Europatag des 9. Mai 2009 leider nicht ausstrahlen ließ. Dafür waren wir aber im ARD Online Dienst und in sehr vielen anderen Medien. Das ist für eine solche relativ kleine Aktion mit winzigem Budget im europäischen Kontext doch aufregend genug, oder?

Wie sieht es mit den Ergebnissen aus? War das Radeln ein Erfolg? Wie kann man den bewerten?

Bei politisch-symbolischen Aktionen sind quantitative Ergebnisse kaum messbar. Gleichwohl deuten die Begeisterung der lokalen Partner und das Medienecho auf für uns unerwartet breiten Erfolg hin. In aller Bescheidenheit gesagt: die beiden Europa-Radtouren haben zur Mobilisierung der lokalen Akteure durchaus beigetragen. Das gilt für die Europawahl in Polen, wo ausnahmsweise die Beteiligung nicht weiter sank, sondern um nahezu 7% anstieg, wenn auch auf niedrigem Niveau von 20,9 auf 27,4 %. Ohne Übertreibung lässt sich auch für Irland feststellen, dass unsere ECT am Beginn der YES Campaign der zivilgesellschaftlichen



Vor dem Kranentor in Danzig

Bewegung IRELAND FOR EUROPE für deren Verankerung in den acht Etappenstädten hilfreich war. Laut dem Direktor der Bewegung, Pat Cox, ehemaliger Präsident des Europäischen Parlaments, gehörte unsere Freiwilligenaktion zu den „best European messages“, die zu dem unerwarteten Zweidrittelserfolg des YES beigetragen haben.

Und Sie persönlich? Sind Sie zufrieden mit dem Verhältnis von dem, was Sie selber und Ihre Freunde an Einsatz geleistet haben, und dem, was Sie erreichen konnten?

Die Zufriedenheit der Teilnehmer findet ihr positives Echo in den interessanten Berichten über die beiden Touren, einschließlich der ungezählten Fotos, und in den beiden Filmen, die jeweils von Michael Cwik auf eigene Kosten gedreht wurden. Persönlich bin ich trotz des monatelangen Stresses auf doppelte Weise zufrieden: Einmal als leidenschaftlicher Radler seit Jahrzehnten auch im Ruhestand längere Herausforderungen bestehen zu können, zum anderen

als Bürger andere Akteure in Problemsituationen europäischer Politik mobilisieren zu dürfen. So gehören der Dank für unsere Tour von Pat Cox und der Beifall von Hunderten Freiwilligen auf der Follow up Veranstaltung von IRELAND FOR EUROPE am Abend des 3. Oktober 2009 in Dublin zu den bewegendsten Momenten in meinem Leben.

Gleichmaßen freut mich, dass einige Teilnehmer aus beiden ECT mich bereits bewogen haben, in den kommenden Jahren weitere Europa-Touren zu initiieren: Vermutlich radeln wir an der langen und schönen Donau entlang, insbesondere in den Konfliktländern Kroatien und Serbien, um mit einer multinationalen Gruppe wieder von Rathaus zu Rathaus für die Botschaft friedlichen und kooperativen Zusammenlebens in Europa, gerade auch auf dem Balkan, zu werben und zu mobilisieren³.

RÉSUMÉ

Notre ami Jürgen Erdmenger a interviewé notre ancien collègue Ernst Piehl, qui a convaincu une dizaine d'autres collègues de l'accompagner dans deux périple à bicyclette, l'un au printemps 2009 de Bruxelles à Braniewo, sur la frontière russo-polonaise (près de 1.700 km), l'autre au début de l'automne à travers l'Irlande sur une distance de 770 km. Au printemps, l'objectif était de sensibiliser les citoyens européens aux élections pour le Parlement européen, à l'automne il s'agissait de mobiliser en faveur du «oui» lors du référendum en Irlande. Piehl se dit particulièrement satisfait de l'accueil réservé au groupe par plus de 20 maires entre Bruxelles et Braniewo et par 8 lord mayors en Irlande. Des journalistes et photographes locaux ont fait écho à l'événement. Cependant Piehl a peine à récolter, auprès des institutions ou partis politiques européens contactés, quelques subventions destinées à couvrir les frais de la voiture accompagnatrice, de son équipement et de son chauffeur, chacun des participants ayant dû, par ailleurs, pourvoir à ses propres dépenses.

Piehl relate les nombreuses rencontres faites par le groupe au cours des différentes étapes. Il s'agissait majoritairement d'un public europhile, mais des propos nationalistes ou populistes ont également été entendus dans les campagnes polonaises et irlandaises. Il estime avoir contribué à la mobilisation des acteurs locaux et se dit particulièrement heureux de la réaction positive de Pat Cox, ancien président du Parlement européen et directeur de la campagne irlandaise «Ireland for Europe». Quelques pannes et accidents n'ont pas pu être évités mais Piehl, qui se dit «passionné de cyclisme», les a vite oubliés. Il prévoit même de nouvelles virées, en particulier le long du Danube en Croatie et Serbie, deux pays dont les rapports restent tendus.

Par D. Guggenbühl

³ Dieses Interview ist schon im Sektions-Kurier der deutschen AIACE-Sektion erschienen und zwar in der Ausgabe 4. Quartal 2009.

❖ Questions générales

- **Quel monde, demain ?**
par D. Guggenbühl

Il y a cent cinquante ans disparaissait l'historien et homme politique Alexis de Tocqueville (1805-1859), principalement connu pour son livre, publié à l'âge de trente ans, « De la démocratie en Amérique », dans lequel il prédisait l'inévitable partage du monde entre l'Amérique et la Russie. « Chacun d'eux, disait-il, semble appelé par un dessein secret de la Providence à tenir un jour dans ses mains les destinées de la moitié du monde ». Tocqueville, en effet, était frappé par les énormes potentialités des deux pays. Dans un premier temps, celui de l'émergence des deux « super-puissances » de la seconde moitié du vingtième siècle, l'histoire sembla donner raison à ce grand déchiffreur d'avenir, qui fit l'admiration de nombreux intellectuels et autres politiques pour la justesse de ses prédictions. Et puis l'un des deux Grands, l'Union soviétique, s'effondra, victime des contradictions et des faiblesses de son système politique et économique. Le totalitarisme léniniste n'a pas résisté aux lois de l'Histoire. Une Russie qui aurait échappé au communisme en 1917 aurait-elle évité ce destin ?



Alexis de Tocqueville (1805-1859)

Si Tocqueville a été démenti par les faits, cela montre à quel point il est hasardeux d'échafauder des prévisions quant à l'évolution du monde. Mais cela ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur le monde qui attend nos enfants et, plus généralement, nos descendants. Les signes alarmants se multiplient. La communauté des anciens des institutions européennes fait partie de la génération postérieure à la seconde guerre mondiale, bien que beaucoup d'entre nous aient encore connu le grand conflit mondial. Nous avons vécu dans une Europe pacifiée tendant vers une intégration progressive et nous avons, chacun à sa manière, contribué à cette entreprise passionnante. Mais demain ?

Les pays dits « émergents » apparaissent de plus en plus comme nos concurrents. Comment l'Europe va-t-elle pouvoir résister à cette concurrence ? Et puis la planète entière affronte des défis encore jamais vus avec le changement climatique dû aux activités humaines. L'eau potable deviendra de plus en plus rare, les hydrocarbures vont s'épuiser, le niveau des mers va monter : tout cela est connu mais les remèdes sont dans les limbes. Le moindre des paradoxes n'est pas que nous poussons de plus en plus loin l'exploration du cosmos et que, dans le même temps, nous gérons mal les problèmes de notre propre planète.

Cette gestion défectueuse pourrait être illustrée par de nombreux exemples. Un des défis majeurs est celui de l'énergie. On sait parfaitement que les modes de production traditionnels, y compris le nucléaire, n'ont pas d'avenir. Pourtant on pratique la fuite en avant en construisant de nouvelles centrales nucléaires alors que la question des déchets n'est pas réglée : on les enfouit sous la terre en léguant aux générations futures une véritable bombe à retardement. La production automobile se poursuit partout, on se félicite du redémarrage des immatriculations, signe d'une reprise de la croissance, alors que les émanations de la circulation automobile sont une source importante de pollution et contribuent à aggraver le changement climatique.

Notre Europe a toujours été une terre de création et d'innovation. Plus que jamais, le monde aura besoin d'une Europe capable d'anticiper l'avenir. Les paramètres permettant d'évaluer l'évolution du monde dans les décennies à venir ont maintenant une base beaucoup plus sérieuse, car largement scientifique, que du temps d'Alexis de Tocqueville. Il appartient à nos dirigeants, en particulier en Europe, d'agir en conséquence.

- **Stocker pour l'éternité ?**
par J.-B. Quicheron

Vous tous qui, pendant votre vie active avez fait plein de choses, dont vous avez laissé des traces sur un support quelconque, aimeriez probablement en garder une trace soit pour vous, soit encore mieux pour vos proches ou ceux qui vous succéderont. Mais quelle est la durée de vie d'un support ?

Le rêve de tout homme est de pouvoir stocker n'importe quoi pour de très longues durées, denrées alimentaires, papiers de tout type, dalles funéraires, documents électroniques, etc. Notre côté éphémère nous incite à penser et à espérer que nous pourrions laisser des traces de longue durée de notre passage sur cette planète. Hélas, la question n'est pas simple, car même si certains supports tels que la pierre (et ses inscriptions) a une durée de vie fort longue, des aléas climatiques ou générés par l'homme peuvent très bien réduire à néant tout effort de conservation.

La société de l'information, essentiellement fondée sur des supports électroniques, n'échappe pas à la règle. Ainsi, depuis que l'électronique existe et notamment l'ordinateur, l'homme ne cesse de se demander comment il peut faire en sorte que ses œuvres (écrits, dessins et photos, films et animations, etc.) puissent durer. Or, force est de constater que la question n'est pas simple et que des informations que nous avons rédigées il y a 20 ans ont parfois disparu suite à la modification des logiciels et des supports. On peut alors se demander ce qu'il adviendra à l'avenir des bibliothèques numérisées. Doit-on craindre leur disparition, parce qu'entre les mains d'acteurs privés, plus soucieux d'argent que de pérennité ? Doit-on également craindre leur illisibilité parce que leur support aurait changé totalement et ne serait plus compatible ? Ou doit-on aussi craindre leur inaccessibilité parce que les logiciels de création de l'information (quelle qu'elle soit) ne sauraient plus lire certains formats ? Celui qui a eu un disque dur endommagé ou des données corrompues connaît les sueurs froides de la disparition pure et simple de l'information. Notre société peut-elle se permettre le luxe d'un tel fiasco ? Qui rétablira l'information dans un format lisible et qui en paiera les frais ? Je dois avouer que ce constat a de quoi effrayer ceux qui sont chargés de ces questions.



Clef USB

L'on trouve sur internet des sites qui détaillent cette question mais ils sont tellement riches qu'ils ne pourraient pas cadrer dans cette courte rubrique. Si l'on se place plus modestement au niveau du citoyen lambda qui utilise beaucoup l'informatique, l'on peut distinguer entre

- *la pérennité de ses propres informations pendant la durée de sa propre vie.*

Le mieux est de stocker toutes ses propres données sur des supports de qualité et durables, type CD-ROM, DVD et clefs USB et en plusieurs exemplaires (attention à la mise à jour constante !). Mais il faut suivre l'évolution technologique et retraiter les données si les logiciels qui ont servi à fabriquer ces fichiers n'existent plus et si la lecture des données n'est plus garantie. Il existe certes des logiciels qui permettent de récupérer des données tels que "File Scavenger" et d'autres pour ne citer qu'un exemple mais cela ne s'applique pas à tous les documents (donc à tous logiciels de confection d'un document au sens large). Il y a risque de perte de données. Le format RTF (rich text format) garantit une bonne conservation mais l'on perd tous les attributs du texte, pas de mise en forme du texte. Il est possible de confier ses données à un site, mais c'est payant et il n'est pas sûr que les règles de confidentialité seront respectées. De plus, s'il fait faillite ou si des conflits insolubles naissent, que se passera-t-il ? Je pense que c'est le risque majeur que fait courir Google dans la numérisation des bibliothèques !

- *la pérennité au-delà de sa propre vie*

Utiliser les mêmes méthodes en espérant que les personnes qui s'intéresseront à l'avenir à vos textes ou images seront suffisamment dynamiques pour les faire évoluer. Il y a toujours le bon vieux papier, s'il est de qualité, non acide et s'il est conservé dans de bonnes conditions. J'ai constaté pour mes propres publications sur Internet que, dans l'ensemble, elles subsistent.

Mais parfois l'on ne trouve plus que la référence ou bien des propositions de vendre votre texte en ligne. Pour avoir à plusieurs reprises essayé de retrouver certains de mes textes sur internet, je puis dire que la quête est difficile et incertaine. Il est clair que pratiquement plus personne



Micro Carte SD

n'utilise les anciens disques floppy ni même les anciennes disquettes. Le stockage de données individuelles se fait sur des disques durs de grande capacité, sur des clefs usb, sur des CD-ROM et sur des DVD, cartes SD (secure digital pour appareils photos numériques, consoles de jeux vidéo et systèmes de navigation par GPS) et cartes microSD. Nous ne connaissons pas encore les futurs supports !

En conclusion, l'on peut simplement dire que tous les supports de stockage ont une durée de vie limitée, entraînant de ce fait un risque de perte d'information. Pour éviter cet écueil, une seule solution, constamment vérifier ses propres données et les recopier en multiples exemplaires sur des supports fiables et différents.

Il est amusant de constater que des monuments funéraires de l'époque romaine nous restituent, aujourd'hui encore, des CV en raccourci de citoyens alors que nos outils électroniques censés être performants et sophistiqués ne nous garantissent que quelques années de durée ! Les pierres et les parchemins étaient tout de même de beaux supports !

❖ Brèves

• European Cycling Lexicon

The European Economic and Social Committee just published the first **European Cycling Lexicon** that contains key terms of cycling, cycling infrastructure and different types of cycles for different transport needs in all 23 official languages of the EU.

Through this publication, the EESC wants to

- help European citizens when cycling abroad to communicate in bicycle shops, travel agencies, railway stations and hotels,
- raise awareness about infrastructure that facilitates cycling in order to inspire politicians, planners and peoples' organisations,
- raise awareness about the many forms of human powered vehicles that meet any different mobility needs in a sustainable manner,
- make the point that cycling policy is not only a local but also a European issue.



It is in this spirit that the EESC has also become a signatory for the Brussels Charter on a better cycling policy.

The EESC encourage colleagues to come to work by bike and other sustainable modes of transport in his staff transport plan and by organising monthly Friday-Bikedays.

For more information, please visit the website: http://eesc.europa.eu/sections/ten/index_en.asp or send an e-mail to : ten@eesc.europa.eu

• Access to IntraComm : you are concerned !

Would you like to keep yourself up-to-date on EU news and activities? Do you need to contact a specific Service in the Commission? Do you want to find out what your rights are as a pensioner? Do you need to have your medical expenses reimbursed? Are you looking for administrative documents?

*All this information, and much more, can be found on **IntraComm**, the Commission's intranet which you can access by connecting to <https://intracomm.ec.europa.eu> and entering the login and password you received when you left the Institutions.*

And remember that...

...if you never received a login and password, you can download the request form and send it to:

*European Commission
DG ADMIN - "Access codes"
MO34 – 01/31*

B-1049 Bruxelles

Phone: +322 299 18 69

Email: admin-intracomm-pensionnes@ec.europa.eu

...if you have got problems in accessing IntraComm or the above mentioned service, you can contact the [AIACE volunteers](#) ready to assist you.

The list can be found on www.aiace-europa.eu (click on the photo) >"accès aux réseaux internes".

...this AIACE website provides you with further useful information and access to the AIACE's national sections' websites;

...the Admin IntraComm Team (Intracomm@ec.europa.eu) is available for any further information.

We would also like to inform you that we are currently developing a new Commission intranet, "My IntraComm", which will offer, amongst other things, a personalised access to information and improved search functionality. We are moreover creating a specific desktop (entry point) for pensioners, where you will find all the information you may need. **This will be available later in the year.** Please notice that the access codes will stay the same as for IntraComm. Specific news about My IntraComm will be available in the forthcoming editions of CenD **and will be sent to you by post.**

Admin D5 - IntraComm Team
Admin C1
AIACE International

❖ Société

- **Maisons de retraite en région bruxelloise**
par Ian Collisson



Dans le n° 29 de l'Ecrin, nous avons donné une liste de Maisons de retraite situées dans la région bruxelloise. Nous avons actualisé cette liste et nous l'avons complétée. Les Maisons de Repos (MR), les Maisons de Repos et de Soins (MRS) et les Résidences-Services (RS) qui figurent sur la liste jointe ont été visitées depuis 2005 par un ou plusieurs membres de l'équipe AIACE section Belgique, et jugées au moins satisfaisantes. Chaque maison a été visitée ou contactée récemment par téléphone et leurs informations ont été mises à jour. Néanmoins, ni la responsabilité de l'AIACE Section Belgique ni celle de ses membres n'est engagée en aucune façon par cette publication.

La liste est classée par code postal, avec le numéro de téléphone, la personne de contact, le nombre de lits (MR/MRS) ou d'appartements (RS), et le prix de base en euros, à titre indicatif seulement, et à vérifier cas par cas.

La pension complète est comprise dans les cas des MR et MRS et les montants s'entendent par personne, sauf pour les prix par mois où le montant est calculé pour deux lits et deux personnes. Le remboursement du RCAM peut aller jusqu'à 36 euros par jour pour l'hébergement, après l'autorisation préalable qui est indispensable. Dans une résidence-services, normalement non-meublée, le prix cité comprend le loyer et les charges locatives et le menu standard. Il n'y a aucun remboursement du RCAM.

Dans les MR/MRS, il y a un supplément journalier pour les soins médicaux qui peut varier de 26 à plus de 50 euros suivant l'établissement. Les soins doivent toujours être facturés séparément de l'hébergement et seront remboursés suivant les règlements de notre RCAM. Il faut toujours s'assurer qu'une MR est conventionnée pour donner et facturer des soins. Normalement, il n'y a aucun supplément pour les soins médicaux dans une résidence-services, mais l'établissement peut inclure les coûts de personnel médical dans les charges générales– il convient de vérifier si le RCAM peut les rembourser!

Récemment, nous avons conseillé plusieurs ex-collègues quant à leur décision d'entrer ou non dans une maison de retraite et, le cas échéant, dans leur choix d'établissement. Tout membre ou conjoint intéressé est invité à consulter nos références au bureau de l'AIACE les matins, du lundi au vendredi, mais les documents ne peuvent pas sortir du bureau. Nous disposons notamment des deux guides professionnels « Annuaire des Maisons de Repos – et Bruxelles » (FR) et « Jaarboek van de Oudenvoorzieningen – Vlaanderen en Brussel » (NL).

Si vous avez un cas spécifique et urgent à traiter, nous pourrions examiner la situation ensemble par téléphone ou dans les bureaux de l'AIACE, ou bien sur rendez-vous, en contactant le secrétariat au 02/295.3824 ou au 02/296.4824 les matins, ou par e-mail : AIACE-BE@ec.europa.eu, à mon attention.

Comme toujours, vos recommandations concernant les maisons de repos de qualité que vous connaissez, en particulier situées dans la Région Flamande, seront les bienvenues !!!

PS. Voir la liste de ces établissements encartée dans le présent numéro

- **L'Alzheimer Café**
par JBQ

Voilà une initiative intéressante, *S'asseoir autour d'une tasse de café fumante, parler, échanger et retrouver le plaisir d'être ensemble dans l'espace social: c'est le principe de l'Alzheimer Café.*

Savez-vous que :

- 165.000 personnes souffrent de démence en Belgique, dont 100.000 de la maladie d'Alzheimer.

- on estime que 150.000 patients seront touchés en 2020 par la maladie d'Alzheimer en Belgique.
- d'ici à 2040, on prévoit un doublement des chiffres actuels en Belgique.

Depuis le remboursement des médicaments de la maladie d'Alzheimer, on accorde plus d'attention à la maladie, tant sur le plan de la recherche qu'en ce qui concerne l'approche du malade et de son environnement.

Le premier Alzheimer Café a été créé en septembre 1997 aux Pays-Bas à l'initiative du Dr Miesen, psychologue clinicien qui travaille au sein de l'hôpital psycho-gériatrique Mariëhaven aux Pays-Bas.

En côtoyant chaque jour des personnes atteintes de démence et leurs proches, le Dr Miesen se rendit compte que parler de la maladie demeure un tabou pour tous. Or, disposer d'informations précises sur la maladie et être capables d'en discuter permet aux personnes concernées par Alzheimer de mieux accepter la maladie, ce qui participe à leur mieux-être. Le Dr Miesen eut alors l'idée de créer un lieu où toutes les personnes impliquées dans cette pathologie peuvent se rencontrer et échanger leurs expériences. Il donna à ce lieu le nom d'Alzheimer Café pour souligner la volonté de créer un rendez-vous d'échange convivial.



Un Alzheimer café

Depuis, de nombreux cafés de ce type ont été créés en Belgique sur les modèles allemand et néerlandais : ils allient atmosphère récréative et séances d'informations

L'Alzheimer Café a pour objectifs:

- ✓ d'informer sur l'aspect médical et psychosocial de la démence,
- ✓ de créer un dialogue ouvert et sans tabou sur la maladie,
- ✓ de rompre l'isolement social des malades et de leurs proches.

L'atmosphère conviviale qui règne dans un Alzheimer Café permet de briser les tabous et donne aux personnes malades un sentiment d'appartenance, de reconnaissance et d'acceptation. L'Alzheimer Café entend informer et soutenir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches. On trouve ces cafés dans de nombreux endroits de Wallonie et à Bruxelles: Bastogne, Bruxelles-Europe⁴, Charleroi, Enghien, la Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Namur, Neufchâteau, Ottignies⁵, Schaerbeek⁶, Uccle⁷, Verviers, Woluwe-St-Lambert⁸. Pour en savoir plus, visitez le site suivant de la Ligue Alzheimer :

⁴ Tous les 3èmes mardis du mois, à 14h (sauf vacances scolaires). Maison de quartier Nord-Est, Rue van Campenhout, 16, 1000 Bruxelles

⁵ Tous les 4èmes lundis du mois, à 14h (sauf vacances scolaires).

Maison de la Citoyenneté d'Ottignies - Louvain-la-Neuve, Rue des Deux-Ponts 15, 1340 Ottignies

⁶ Tous les 2èmes lundis du mois, à 14h (sauf vacances scolaires), Centre de Jour Pater Baudry Square Prévost Delaunay, 107, 1030 Schaerbeek

⁷ Tous les 3èmes vendredis du mois, à 14h (sauf vacances scolaires). Oasis - Clinique Edith Cavell, Rue Général Lotz, 35 (entrée hôpital de jour), 1180 Uccle

⁸ Tous les premiers mardis du mois, à 14h. Salle « Entour'Age », Clos Sirius, 17, 1200 Woluwe-St-Lambert

ligue.alzheimer@alzheimer.be mais aussi un blog consacré aux Alzheimer cafés: <http://www.alzheimercafe.be/?p=166>

Jurn Verschraegen, responsable de la coordination de l'Expertisecentrum Dementie (ECD) Vlaanderen explique « *Les patients atteints de la maladie d'Alzheimer sont encore trop souvent caractérisés par leurs déficiences plutôt que par ce dont ils sont encore capables* ». Et d'ajouter : « *Même si le contact est différent, il continue d'exister. Chaque patient qui souffre de la maladie d'Alzheimer ne doit dès lors pas uniquement être vu comme un patient mais aussi comme un être humain ! Nous devons garantir la qualité de vie de tous, ainsi que celle de la famille. Ce qui ne se fait pas encore suffisamment. Nous devons en faire prendre conscience à la population, aux spécialistes et aux décideurs.* » L'Alzheimer Café «version belge» est inspiré des modèles allemand et néerlandais : nous allions atmosphère récréative et séances d'informations.

Le premier Alzheimer Café a vu le jour, en mai de cette année, à Woluwe-Saint-Lambert. En quelques mois, d'autres ont suivi à Arlon, Namur et Liège. « *Les promoteurs de cette initiative sont partis du principe qu'on ne parle pas assez de la maladie avec le patient lui-même. Les Alzheimer Cafés sont des lieux où les malades ont la possibilité de s'exprimer au même titre que les aidants familiaux et les professionnels. Ce qui donne la possibilité aux aidants de voir leur proche malade sous un autre angle, avec des capacités... Évidemment, ils prennent le risque de voir leur proche affecté, en public, par des troubles du comportement... Mais les animateurs sont là aussi pour amplifier toutes les valeurs positives que les familles ne perçoivent généralement plus* »

Les Alzheimer Cafés sont plus accessibles aux personnes démentes au stade débutant de la maladie. Ils sont volontairement situés en dehors des hôpitaux, maisons de repos (et de soins), etc. Ils ont aussi pour objectif de produire du plaisir. Le café d'accueil est un moment convivial qui se poursuit en dialogue autour d'un thème choisi par les participants. Les quelques rencontres qui ont eu lieu donnent déjà l'impression qu'il s'y produit autre chose. « *On a vu un patient participer et sa famille s'effacer alors que dans le groupe d'entraide la famille a l'habitude de prendre toute la place. Devant la demande d'un témoignage d'une télévision locale, un autre malade a défendu sa capacité à parler alors que le premier réflexe de l'aidant familial était plus que réservé...* », racontent Sylvie Loneux et Cédric Liénard, qui est chargé de projets à la Ligue Alzheimer.

Il est heureux de constater que l'optique change progressivement et que les malades ne sont plus considérés comme des pestiférés.

❖ **Que sont-ils devenus ?**

- **Jacques Honhon**
par PL

Beaucoup se souviennent de Jacques Honhon, car il a accueilli pendant les années 80 et début 90 tous les nouveaux venus à la Commission. Chargé de l'animation au Bureau d'accueil, il organisait des visites de la ville pour tous ceux qui débarquaient à Bruxelles et il les aidait à en comprendre le fonctionnement ainsi que celui de la Belgique. Il a aussi été l'animateur infatigable de visites des fonctionnaires dans des pays européens. Mais, en 1993, frappé d'un début de cécité, il a dû accepter une pension d'invalidité avec la certitude de devenir peu à peu complètement aveugle.

Homme de conviction, Jacques Honhon a voulu, malgré son handicap, continuer ses engagements pour rapprocher les cultures et les hommes. Curieux de tout, il s'est tenu informé des évolutions de l'Europe et du monde en écoutant la radio et la télévision. Il a découvert aussi qu'il pouvait lire avec une machine qu'il a pu acquérir avec l'aide du Service social. Sa femme lui découpe des articles de journaux et de revues qu'il introduit dans la machine et une voix féminine, agréable comme celle d'un GPS, lui fait la lecture des dernières nouvelles. Avec sa canne blanche, avec l'aide d'amis ou de membres de sa famille, il a continué à circuler pour organiser des conférences ou des événements que son goût des contacts humains ou sa foi chrétienne lui inspire.



Maintenant, il ne voit presque plus, il ne peut plus voyager ni se servir de ses mains, lui qui était un talentueux aquarelliste. Son corps souffre, néanmoins il pense qu'il a plus de temps pour la réflexion et se trouve optimiste par égoïsme car s'il avait envie de se plaindre, il en serait, dit-il, la première victime. Il l'affirme «je suis heureux».

❖ **Nécrologie**

- **Ils nous ont quittés**

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Date de décès</i>
<i>BASTIN Paul</i>	1927/ 02/ 21	2009/ 10/ 17
<i>BENNETT William</i>	1926/ 12/ 06	2009/ 10/ 17
<i>BONNEL Antoinette</i>	1927/ 05/ 11	2009/ 10/ 15
<i>CASSAR Joseph</i>	1919/ 07/ 24	2009/ 09/ 29
<i>CENDROWICZ Michael</i>	1935/ 08/ 15	2009/ 10/ 13
<i>DUHANNOY Lucien</i>	1922/ 12/ 20	2009/ 10/ 28

<i>EVANS Rachel</i>	1967/ 12/ 17	2009/ 10/ 23
<i>FERRARA Maria Letizia</i>	1939/ 07/ 14	2009/ 10/ 10
<i>FROHNEN Josef</i>	1942/ 04/ 14	2009/ 10/ 15
<i>GABBAI Sylvia</i>	1931/ 01/ 02	2009/ 10/ 16
<i>GIRODROUX LAVIGNE Anne-Marie</i>	1922/ 08/ 08	2009/ 10/ 09
<i>GOSS John</i>	1933/ 12/ 26	2009/ 09/ 28
<i>GRUMBACH Marcel</i>	1921/ 05/ 07	2009/ 10/ 14
<i>HAGSTROM Olle</i>	1946/ 01/ 21	2009/ 10/ 12
<i>KLEINE Hermine</i>	1920/ 04/ 07	2009/ 10/ 08
<i>LAMBAY-MUSIN Jacqueline</i>	1951/ 01/ 15	2009/ 09/ 30
<i>LEMMEL-EBELING Liselotte</i>	1933/ 01/ 21	2009/ 10/ 15
<i>MANAI Carlo</i>	1936/ 02/ 19	2009/ 10/ 22
<i>NEUMAIER Ingeborg</i>	1942/ 02/ 25	2009/ 10/ 04
<i>PARENGH Maurice</i>	1916/ 07/ 27	2009/ 10/ 27
<i>PETRI Claus</i>	1940/ 10/ 29	2009/ 09/ 23
<i>PIETERS Jan</i>	1923/ 06/ 13	2009/ 10/ 13
<i>POULAIN Jean</i>	1929/ 05/ 21	2009/ 10/ 25
<i>SCHWARTZ Denise</i>	1920/ 02/ 17	2009/ 10/ 10
<i>WANSINK Jacob</i>	1926/ 03/ 11	2009/ 10/ 22

• **Sylvia Gabbai nous a quittés mais l'AIACE l'a accompagnée jusqu'au bout !**

Certains d'entre vous connaissaient probablement Sylvia Gabbai soit par amitié soit par le travail. Elle est morte aux soins intensifs tout récemment à l'âge de 78 ans. Elle avait été membre du Conseil d'administration de la Section Belgique de l'AIACE. Plusieurs membres de la section Belgique de l'AIACE s'étaient rendus au cimetière juif de Kraainem pour lui rendre un dernier hommage. Le couple habitant le voisinage de Sylvia était également présent.

Sylvia n'ayant ni frère ni sœur et ses parcouru ce dernier chemin toute seule personne de Margarethe Braune, n'était donc le rabbin Benizzi au cimetière. d'accès au cimetière tandis que le une petite cérémonie fut organisée dans le rabbin récita des textes tant en hébreu voyage à Sylvia.



parents étant décédés, elle aurait et abandonnée si l'AIACE, surtout en la pas intervenue. Le petit groupe retrouva Nous suivîmes le corbillard sur la rampe rabbin récitait les textes d'usage. Puis, un lieu de recueillement très dépouillé où qu'en français pour souhaiter une dernier

Elle était née en Egypte à Alexandrie et était de nationalité italienne. Sylvia avait étudié le journalisme à l'American University of Cairo. Elle fut contrainte de quitter l'Egypte, s'installa en Italie puis en Belgique. Placée dans une situation précaire et difficile, elle accepta un stage à l'Euratom dans un service qui s'occupait du développement d'outils d'information et de résultats de recherche. Son papa, sa maman et elle-même étaient des enfants uniques, ce qui explique qu'elle était devenue bien seule. C'est ainsi qu'une famille qui plongeait ses racines dans l'Espagne du 15^è siècle s'est éteinte. Comme il est d'usage, chacun d'entre nous a versé sur son cercueil tout simple (comme l'impose la tradition) 3 pelletées de terre afin de combler la fosse. Ni fleurs, ni couronnes (l'usage le proscrit), Sylvia reposera dans un bel environnement de verdure. Adieu, Sylvia.

❖ **Contributions des lecteurs⁹**

- *A propos de la déclaration bisannuelle ou certificat de vie*

✓ *Courrier adressé à l'ADMIN AIACE Belgique le 10 novembre 2009 et réponse*

Objet: Déclaration bisannuelle

Je viens de recevoir de l'Unité Pensions la déclaration bisannuelle à compléter, qui doit être accompagnée non seulement d'un certificat de résidence comme à l'habitude mais aussi dorénavant d'un « certificat de vie » pour le pensionné et/ou son conjoint. Ce certificat de vie doit être signé par un « médecin traitant – notaire – juge de paix – fonctionnaire communal – fonctionnaire chargé du registre civil » qui doit certifier « avoir rencontré personnellement à cette date » le pensionné et/ou son conjoint.

J'estime que la production d'un tel certificat de vie est plutôt humiliante pour les personnes concernées et ne devrait pas exister. Sans doute l'administration a-t-elle découvert plusieurs cas de fraude en matière de droits à pension, mais ce n'est pas en soupçonnant l'ensemble des pensionnés de fraude potentielle et en leur demandant un justificatif de leur état de « non-mort » qu'un respect mutuel peut prévaloir entre les personnes concernées et l'administration. Il y a sans doute moyen d'opérer autrement pour protéger efficacement le système et rendre cette déclaration annuelle moins dévalorisante. En France, la réclamation d'un tel certificat n'est jamais systématique et se fait uniquement en cas de doute.

Merci de me faire savoir si l'AIACE a déjà eu des échanges avec l'administration de la Commission à cet égard et ce qu'il en a résulté.

Robert Vanloo, membre de l'AIACE Belgique

✓ *Réponse de José Vicente GÓMEZ MARTÍNEZ, Chef de secteur PMO.4.001 le 19 novembre 2009*

Objet : demande de renseignement concernant les "certificats de vie"

Chers collègues de l'AIACE Belgique,

Le certificat de vie a été créé à la suite de l'audit interne que l'unité de Pension a eu en 2007-2008. Des contraintes techniques nous ont fait retarder sa mise en œuvre jusqu'au mois de septembre 2009. La Cour de comptes dans son rapport annuel de contrôle, avait aussi demandé, à plusieurs reprises, de renforcer les contrôles sur les conjoints des pensionnés et leurs revenus dans le cas où celui-ci exerce encore une activité professionnelle.

⁹ Le contenu des contributions des lecteurs n'engage pas la rédaction de l'Ecrin. Ces textes sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Le nouveau certificat de vie (envoyé dans une version bilingue pour les résidents en Belgique) est à compléter par le pensionné et par son conjoint (si l'un ou l'autre sont mariés). Cette démarche, qui est nouvelle dans notre régime de pensions, n'est pas une nouveauté au niveau des Etats membres où il existe différentes méthodes pour s'assurer que les titulaires et bénéficiaires d'une pension sont toujours en vie. La méthode choisie par notre unité a été la plus simple possible afin d'éviter (si possible) des frais supplémentaires à nos pensionnés. Pour cette raison, est acceptée la signature du médecin traitant, d'un notaire ou de (presque) n'importe quel fonctionnaire national ou communal qui pourrait attester qu'il a rencontré personnellement notre pensionné. Je vous envoie en annexe un exemplaire du certificat de vie.

Mon chef d'unité, M. Luis Sañudo, qui est en copie de ce courriel, me confirme que lors du dernier conseil d'administration de l'AIACE Internationale tenue le 20 octobre 2009, il a informé de cette nouvelle démarche administrative.

Si vous avez des questions sur ce sujet ou sur un autre lié aux pensions, n'hésitez pas à prendre contact avec moi. Je vous remercie une nouvelle fois pour votre précieuse aide dans les relations et contacts avec les pensionnés résidant en Belgique.

• *De la part de Monique Théâtre (ADMIN)*

Objet: MY INTRACOMM - Test pour les pensionnés

Les pensionnés des Institutions Européennes auront accès à My IntraComm, le nouvel intranet de la Commission, à partir du 16 décembre 2009. L'équipe my IntraComm, avec la coopération de l'unité ADMIN.C1, a créé une page spécifique pour les pensionnés dans My IntraComm. L'adresse URL de My IntraComm pour les pensionnés est la suivante :

- en anglais : <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired> suivie du même login et du password "retraité" que vous utilisez déjà pour accéder à l'ancien IntraComm.
- en français : <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/index.aspx> suivie du même login et du password "retraité"

Nous vous invitons à vous connecter à My IntraComm; nous souhaitons, en particulier, que vous testiez le bon fonctionnement de l'accès à My IntraComm et que vous validiez le contenu de la page consacrée aux retraités.

• *NdlR. L'article intitulé 'stocker pour l'éternité' inclus dans le présent numéro est un début de réponse au courriel ci-dessous*

Formule de politesse

Je lis vos contributions dans l'Écrin toujours avec beaucoup d'intérêt et je me demande si vous ne pouvez pas nous éclaircir aussi au sujet du stockage durable de données numérisées. La note administrative n°67-2009 du 28.10.2009 sur la numérisation des dossiers médicaux présente un cas concret d'application. Mais la digitalisation de bibliothèques entières est en cours et chacun de nous conserve de plus en plus de données (documents et en particulier des films et photos)

sur des supports informatiques. Comment alors conserver nos documents pour 30 ans ou plus si, selon ce que je comprends, l'enregistrement se détériore au bout de 10 ans?

Cordiales salutations

Ulrich KNÜPPEL

• *Extraits du courrier des lecteurs d'IntraComm*

✓ **Health - Réponse de la DG Admin à Mme Ingeborg Op de Camp**

source: /home/life/courrier/articles/2009/oct/1254380693.shtml

Merci pour votre confiance envers les services médicaux et administratifs de la Commission. Comme vous l'avez mentionné, les services internes de la Commission suivent avec attention les derniers développements en la matière, appliquent des mesures de prévention et font tout pour limiter l'impact de ce nouveau virus de la grippe sur la santé et le bien-être du personnel, tout en mettant en place des mesures qui permettent à la Commission d'assurer la prestation des services essentiels et de rester opérationnelle, même en cas d'un fort absentéisme du personnel.

Les réseaux de gestion de crises et de continuité d'opérations de la Commission, dirigés par le SG, se sont réunis régulièrement pour échanger des informations et assurer une réponse coordonnée dans toute l'Institution. Ces groupes sont tenus au courant de tous les développements internationaux les plus récents par la DG SANCO, qui gère la coordination de l'UE avec les organismes externes compétents. En outre, l'échange d'informations et la coordination sont également établis avec les autres institutions de l'UE et les Ecoles européennes.

Il est clairement très important de faire en sorte que le personnel soit bien informé des derniers développements et des mesures qui le touchent. La semaine dernière, deux pages de Commission en plus étaient consacrées aux mesures prises dans l'institution afin de protéger et d'aider le personnel (y compris la question des vaccins) et nous avons distribué dans tous les bâtiments de la Commission des affiches sur l'importance des règles d'hygiène élémentaires. Dès le mois d'avril 2009, quand la nouvelle grippe est apparue, la DG ADMIN a mis en ligne sur IntraComm une page régulièrement mise à jour et consacrée au nouveau virus (http://www.cc.cec/home/archives/specialflu_fr.html). Cette page reprend tous les nouveaux messages au personnel sur la grippe A (H1N1). Elle comprend également les archives des messages précédemment publiés, une brochure sur les mesures d'hygiène élémentaires, et les liens vers les sites web des principales organisations sanitaires nationales, européennes et internationales.

Janette Sinclair / DG Admin/D/5 (25/09/2009)

❖ **Sourions et rions un peu !**• **Rencontre décennale**

Chaque année, quelques amis se réunissent pour passer une très agréable soirée. A l'aube de leur quarantième année, ils se rencontrèrent et se demandèrent ce qu'ils allaient faire ce soir-là. Ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, l'un d'eux dit alors : « Allons donc au restaurant 'au vieux renard', la serveuse est accorte et porte toujours un corsage fort échancré ». Aussitôt dit, aussitôt fait !

Dix années plus tard, alors qu'ils s'approchaient des 50 ans, ils se rencontrèrent et se demandèrent de nouveau ce qu'ils allaient faire ce soir-là. Ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, l'un d'eux dit alors : « Allons donc au restaurant 'au vieux renard', on y mange très bien et la carte des vins comporte des millésimes de très bonne qualité ». Aussitôt dit, aussitôt fait !

Dix années plus tard, alors qu'ils frisaient la soixantaine, ils se rencontrèrent et se demandèrent de nouveau ce qu'ils allaient faire ce soir-là. Ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, l'un d'eux dit alors : « Allons donc au restaurant 'au vieux renard', il y fait calme et on n'y fume pas ». Aussitôt dit, aussitôt fait !

Dix années plus tard, alors qu'ils atteignaient les 70 ans, ils se rencontrèrent et se demandèrent de nouveau ce qu'ils allaient faire ce soir-là. Ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, l'un d'eux dit alors : « Allons donc au restaurant 'au vieux renard', les fauteuils roulants y ont accès et il y a un ascenseur ». Aussitôt dit, aussitôt fait !

Tout récemment, ils ont atteint les 80 ans, ils se rencontrèrent et se demandèrent de nouveau ce qu'ils allaient faire ce soir-là. Ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, l'un d'eux dit alors : « Allons donc au restaurant 'au vieux renard' ». Un autre rétorqua : « c'est une excellente idée, nous n'y avons jamais été. »

*Thérèse a eu l'idée un beau jour
De nous proposer Saint-Pétersbourg,
Car cette ville extraordinaire
Avait tout pour nous plaire.*



*Comme toujours, nous l'avons écoutée
Et personne ne l'a regretté !
Disons donc MERCI tout à notre aise
À Thérèse !*

*« Vous avez dit Saint-Pétersbourg ?
Mais pour un voyage aussi court
Vous ne rapporterez, je gage,
Que peu de photos ou d'images !
Et puis, aux portes de l'hiver,
Avec le temps, qu'allez-vous faire ? »*

*Il a plu ...
Il a plu à Leurs Majestés Impériales
de déléguer
les Grandes-Duchesses Olga et Elena
pour nous accueillir
et nous présenter
les richesses de leur capitale.*

*Je vous les livre un peu en vrac :
Saint-Nicolas, Saint-Isaac,
Tous les trésors de l'Ermitage,
Et des palais pleins de mirages :
Palais d'hiver, palais d'été.
Le Sauveur sur le Sang Versé,
Un peu partout du Rastrelli,
La Neva coulant dans son lit,
Une soirée chez Pierre et Paul,
De la vodka ... presque à pleins bols !
Une superbe cathédrale,
Un magasin phénoménal,
L'assassinat de Raspoutine
Et le souvenir de Pouchkine,
Le musée russe et le gala ...
Nous avons bien vu tout cela.
En plus nous ont été donnés
L'église rose de Tchesmé
Et l'impressionnant mémorial,
Souvenir d'un siège crucial.*

*Olga, Elena, Alexis,
Nous leur disons un grand merci,
Sans oublier Pom et Sophie.*

*Poème de Monique Saxel
A l'occasion du voyage à Saint-Pétersbourg
À Saint-Pétersbourg,
24-29 novembre 2009*

*Si la Neva voulait parler,
Laissant son cœur se dérouler,
Ses flots seraient intarissables
Tant cette histoire est incroyable !*

*Car là où il n'y avait rien,
Pierre le Grand s'est dit : « Tiens, tiens ..
Par ma volonté impériale
Ici sera ma capitale.
Commençant par la forteresse,
Qu'aucun ennemi ne nous presse !
Puis des palais où l'or ruisselle,
Que rien ne soit trop beau pour elle ! »*

*Alors, les tsars et les tsarines,
Les Paul, Nicolas, Catherine,
Elisabeth ou Alexandre,
Pour l'embellir et la défendre,
Faire quelques petits cadeaux
Aux favoris, aux généraux,
Loger enfants et descendance,
Étaler leur toute-puissance,
Avec Rastrelli et consorts,
Et des milliers d'hommes en renfort,
Ont construit palais et jardins,
Pour l'été, l'hiver, le matin ...
Amassant tableaux et sculptures,
Bijoux et trésors de culture.*

*Les ans et la folie des hommes
Ne respectent rien, et assomment
Tant de travail et de beauté,
Même au nom de la liberté.*

*Mais tel phoenix ou salamandre,
Elle a ressurgi de ses cendres :
Petrograd .. Leningrad .. un jour,
Mais pour toujours : Saint-Pétersbourg !*



Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Composition du Conseil d'administration

Président	André Vanhaeverbeke	
Vice-présidents	Thérèse Detiffe	Culture et loisirs
	Philippe Loir	Affaires sociales
Secrétaire	Maria-Carmen Perez	
Trésorier	Gilbert Lybaert	Finances, gestion des effectifs
Membres	Louis Bellemin	Groupe « Retraités semi-actifs »
	Margarethe Braune	Informatique
	Giangaleazzo Cairolì	Affaires juridiques et Correspondant
		Assurances
	Ian Collisson	Évaluation des maisons de repos
	Yvette Demory	Culture et loisirs
	Jean-Bernard Quicheron	Communication (Écrin)
	Robert Schochaert	Affaires sociales
	Ludwig Schubert	Dossiers statutaires
	Eliane Van Tilborg	Projet de maison de repos

Représentants au Conseil d'administration international

Titulaires	André Vanhaeverbeke	Suppléants	Thérèse Detiffe
	Ludwig Schubert		Philippe Loir

Présence au secrétariat

Tous les jours le matin (de 9h30 à 12h30) :

Karine Pollenus

Le président est là les mardi, mercredi et jeudi a.m.

<u>Lundi</u>	Yvette Demory Thérèse Detiffe Gilbert Lybaert
<u>Mardi</u>	Jeannine Devos Maria Teresa Petrillo
<u>Mercredi</u>	Thérèse Detiffe Elisabeth Haelterman Gilbert Lybaert Mari-Carmen Perez
<u>Jeudi</u>	Yvette Demory Betty Muller
<u>Vendredi</u>	Yolande Simeone Mari-Carmen Perez Maria Teresa Petrillo



CODE POSTAL	COMMUNE	NOM/ADRESSE	NO. DE TELEPHONE ET NOM DU CONTACT	PRIX 1 LIT(EUR)	PRIX 2 LITS(EUR)	Nbre. LITS
1000	Bruxelles	Résidence Porte de Halle, Bvd de Midi 142	Tél.02/5080511:M.Scheyven	48/jour	41/jour& pp	MR23MRS127
1000	Bruxelles	Maison Sainte Monique, Rue Blaes 91	Tél.02/5456060:M.Snaawaert	46/jour	42/jour& pp	MR25MRS60
1040	Etterbeek	Résidence Thibault, Av.de Thibault 49	Tél.02/7356533: M.Wattiez	1045/mois	1845/mois	MR60
1050	Ixelles	Résid.Gray Couronne, Av.dela Couronne 42-46	Tél.02/5080511: M.Scheyven	1949/mois	2455/mois	MR60MRS40
1070	Anderlecht	Jardins de la Mémoire, Route de Lennik 792	Tél.02/5220202: Mme Englebert	59/jour	55/jour& pp	VOIR NOTE E
1150	Wol.St.Pierre	Résidence Apollo, Rue des Palmiers 29	Tél.02/7335443: Mme.Dedieu	46/jour	40/jour& pp	MR/MRS70
1150	Wol.St.Pierre	Résid.Val Duchesse, Av. Jules César 11	Tél.02/7703420: Mme.Collard	45/jour	37/jour& pp	MR35MRS25
1160	Auderghem	Résidence Carina, Av.Herman Debroux 50	Tél.02/6753003: M.Mobindi	48/jour	41/jour& pp	MR49MRS69
1160	Auderghem	Résid.Parc des Princes, Av.Van Horenbeeck 192	Tél.02/6721185: Mme.Plevoets	27>56/jour	NA	MR45
1180	Uccle	Résidence Hamoir, Av.Hamoir 1	Tél.02/3790700: Mme.Depchie	2804/mois	3650/mois	VOIR NOTE A
1180	Uccle	M.R.S. Nazareth, Chée.de Waterloo 961	Tél.02/3736403: Mme.Bonnewijn	50/jour	43/jour&pp	VOIR NOTE B
1180	Uccle	L'Olivier, Av.des Statuaires 46	Tél.02/3721248: Mme.Dasnoy	59/jour	48/jour&pp	MR40/MRS45
1180	Uccle	Résid. Lycée Français, Av.du Lycée Français 6	Tél.02/3753744: M.Pau	32>60/jour	60>78/j.&pp	MR200
1180	Uccle	Parc Palace, Av. du Lycée Français 2	Tél.02/3751479: M.Matton	33>41/jour	63>83/j.&pp	MR180
1180	Uccle	Jardins de Longchamp, Av. Winston Churchill 255	Tél.02/3495711: Mme De Coen	àpde 63/jour	àpde 57/j.& pp	MR52/MRS64
1180	Uccle	Le Churchill, Av. Winston Churchill 253	Tél.02/3481900: Mme Decree	2360/mois	4385/mois	VOIR NOTE F
1180	Uccle	Les Fleurs d'Aubépine, Ch. de Waterloo 1525	Tél.02/3720272: Mme Miecret	àpde 68/jour	àpde 53/j.& pp	MR71/MRS71
1200	Wol.St.Lamb	Résid.Montgomery, Bd.Brand Whitlock 18-20	Tél.02/7341896: Mme.Vargiamidis	1750/mois	2250/mois	VOIR NOTE C
1200	Wol.St.Lamb	Les Jardins d'Ariane, Avenue Ariane 1	Tél.02/8083622: Mme Winants	84/jour	69/ jour&pp	VOIR NOTE D
1301	Bièrges	Résid.Point du Jour, Rue des Champles 8	Tél.010/420710: M.Druet	1441/mois	2049/mois	MR71MRS55
1332	Genval	Home Béthanie, Bois Pirart 127	Tél.02/6550070: M.Meyeur	41/jour	36/jour&pp	MR38MRS30
1340	Ottignies	Résidence Chenoy, Av.des Combattants 93	Tél.010/410787: Mme.Rome	àpde 1116/mois	1952/mois	MR55MRS60
1420	Braine l'Alld	Résid. Le Ménil, Rue du Ménil 95	Tél.02/3870606: M.Gemez	1369/mois	1986/mois	MR62MRS59

NOTE A: Une résidence-services avec 54 appartements **non-meublés**, services et restaurant. Repas et charges compris.

NOTE B: Un établissement bien orienté vers les moins valides et les cas urgents. MRS 150

NOTE C: Une résidence-services avec 55 appartements **non-meublés**, services et restaurant. Repas et charges compris.

NOTE D: Une nouvelle maison de repos (MR) avec 94 chambres; MRS avec 56 chambres; agrément en cours.

NOTE E: Un établissement 100% orienté vers la maladie d'Alzheimer; MR 20; MRS 100

NOTE F: Une résidence-services avec 71 appartements **non-meublés**, services et restaurant. Repas et charges compris.

Liée avec les Jardins de Longchamp au-dessus (MR/MRS)

